

REVUE **UNSA** POLICE

N°20

TOUJOURS EN PREMIÈRE LIGNE...



Dans ce numéro



■ Fidélisation en Île-de-France, le chemin est encore long...



■ Les CRS ont du coeur



■ Commission MATTEI des avancées... mais pour qui ??

UNSA/FASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

UNSA
Police

INTÉRIALE

DÉCOUVREZ OMNIALE

**L'offre
complète**

**SANTÉ et
PRÉVOYANCE**



Packs santé au choix



120€/an

EN MÉDECINE DOUCE

Pour soulager les maux du quotidien

NOUVEAUTÉ



FORFAIT DE

30€/an

Pour votre abonnement sport
ou vélo libre-service



**5 TÉLÉCONSULTATIONS
INCLUSES / AN**

Un médecin en visio ou chat
24h/24 7j/7

NOUVEAUTÉ

**UNE MUTUELLE QUI VOUS COUVRE
DE LA TÊTE AUX PIEDS**

Demandez votre devis auprès de votre **conseiller INTÉRIALE** ou sur **notre site web**.

L'Edito du Secrétaire général

Chers collègues,

11 femmes et hommes de la police nationale et de la gendarmerie nationale ont perdu la vie dans l'exercice de leur métier sur l'année écoulée, 8700 collègues policiers et gendarmes ont été blessés en mission sur l'année 2020, voilà le lourd tribut que payent les hommes et les femmes qui se sont dévoués à servir et à protéger les biens et les citoyens, à assurer la sécurité des fondements de notre démocratie, à garantir la sûreté de notre territoire national et de ses institutions.

Je veux aujourd'hui rendre hommage à nos collègues victimes du devoir, j'ai une pensée émue pour leurs familles ainsi que pour nos collègues blessés en service.

Le « *Beauvau de la sécurité* » est un enjeu majeur pour tous nos concitoyens, il l'est davantage pour l'ensemble des forces de sécurité intérieure.

Les nombreuses et légitimes attentes des policiers sont la conséquence de l'exercice de plus en plus difficile et dangereux de notre métier. Attentats terroristes, crise des « *gilets jaunes* » et révoltes sociales, violences urbaines, pandémie et mesures de restriction liées à la covid-19 sont les épreuves désormais quotidiennes que doivent surmonter nos collègues. Nous constatons par ailleurs une escalade de la violence dans notre pays, une multiplication et une banalisation des agressions des forces de l'ordre, mais également des services de l'État qui se trouvent en première ligne comme les pompiers, les personnels soignants, les enseignants et beaucoup d'autres.

Avec un refus d'obtempérer toutes les demi-heures, les manifestations agressives, les attaques de commissariats, la violence prend de nouvelles dimensions, elle prend les forces de sécurité intérieure pour cible et la menace est devenue endémique.

Dans ce contexte, les forces de l'ordre doivent être soutenues, équipées et formées à la hauteur des enjeux et des risques liés à l'exécution de leurs missions, les policiers ont besoin de retrouver du sens dans l'exercice de leur profession. L'essence même de notre métier doit être de savoir s'adapter aux évolutions d'une société qui change de visage.



SOMMAIRE



5 ■ Fidélisation en Île-de-France, le chemin est encore long...

6 ■ SCRT / DNRA "Les misérables"



7 ■ LES CRS ONT DU COEUR

7 ■ « Formation BNSSA CRS »



8 ■ COMMISSION MATTEI des avancées... mais pour qui ??



10 ■ Une Direction Territoriale de la Police Nationale à la Réunion !!

12 ■ Pré-adhésion UNRP

13 ■ Adhésion UNSA Police

14 ■ Grille des salaires 2021

CONTACTS

UNSA Police

25, rue des Tanneries
75013 PARIS

Tél. : 01 43 40 64 27

secretariat@unsapolice.com

Directeur de Publication :
Thierry CLAIR

Rédacteur en Chef :

Marc HOCQUARD

Assistant de Rédaction :
Bernard LAYES

Création & Impression :
TACTIC IMPRESSIONS 01 39 86 19 08

Crédit Photos : UNSA POLICE /
Adobe Stock / Shutterstock

Les 8 thématiques retenues par le ministre de l'Intérieur pour jalonner les travaux du « *Beauvau de la sécurité* » devraient apporter certaines réponses. En préalable, nous avons demandé la mise en œuvre de trois dispositions actées dans le protocole de 2016 dont l'UNSA POLICE est signataire.

La première concerne le renforcement de la protection fonctionnelle des policiers et le sens de l'article 24 de la loi de sécurité globale qui était une attente forte des policiers pour préserver leur intégrité et celle de leur famille. Nous voulons qu'elle soit systématique et qu'elle respecte le principe de la présomption d'innocence. La protection contre la diffusion malveillante d'images de policiers doit être formalisée, en intégrant un dispositif de floutage du visage de nos collègues.

La deuxième relève de la gratuité des transports. Cette mesure attendue depuis longtemps doit prendre en compte le trajet entre le lieu de travail des policiers et leur résidence familiale.

Le dernier point concerne la participation du ministère de l'Intérieur à la protection sociale complémentaire. Nous considérons que cette aide doit être portée à tous les agents, quel que soit leur corps, quel que soit leur statut. Elle doit être significative, incitative, intégrer l'indemnité de sujétion spéciale de police et prendre en considération les spécificités des métiers exercés. Nous estimons que par nature, les prestations santé et prévoyance sont complémentaires et indispensables. Nous voulons aujourd'hui avancer concrètement et aboutir sur un dispositif propre au ministère de l'Intérieur. A ce stade, nous attendons toujours des réponses à la question principale, à savoir, quelle est l'ambition de notre ministère dans la prise en charge de la protection sociale complémentaire de ses agents ; à quelle hauteur budgétaire envisage-t'il de porter sa contribution à la cotisation de ses agents pour une mutuelle santé et une mutuelle prévoyance.

Quoi qu'il en soit, l'UNSA Police sera un acteur responsable de ce « *Beauvau de la sécurité* » et nous veillerons à ce que les mesures retenues soient financées par la mise en place d'une nouvelle Loi d'Orientation et de Programmation de la Sécurité Intérieure mais également inscrite pour partie dans le Projet de Loi de Finances 2022. Nous voulons nous donner l'occasion d'aborder tous les sujets sans tabou ni restriction, notamment les missions de police, de gendarmerie, de police municipale, sans oublier la place dans ce volet des sociétés de sécurité privée.

D'autre part, nous souhaitons travailler à la rénovation et à l'amélioration des conditions de travail des policiers. Sur ce point précis, il conviendra de creuser des sujets essentiels comme la simplification de la procédure pénale et la réponse pénale, la relation avec l'autorité judiciaire et la mise en place de l'information partagée ou plus précisément la connaissance pour les policiers des condamnations et des suites pénales prononcées à l'issue des procédures et des enquêtes.

Enfin comme l'a déclaré récemment notre ministre de l'Intérieur, la rémunération des policiers n'est pas en adéquation avec la dangerosité de ce métier et elle devra faire l'objet de toute notre attention. D'ailleurs le sujet du recrutement devra être nécessairement débattu avec conscience et objectivité. Les déroulements de carrière et l'articulation des corps actifs seront donc au cœur de toutes nos préoccupations et nous aurons l'occasion de revenir longuement sur certains points principaux de notre cahier revendicatif, comme :

- La réforme des voies d'avancement
- La fusion de la grille indiciaire gardien-brigadier
- La création d'une hiérarchie intermédiaire permettant un véritable déroulement de carrière
- Le passage de l'ISSP de 28,5 à 33%, correspondant à une reconnaissance des risques de notre métier
- La reconnaissance des spécialités et des spécificités dans les déroulements de carrière (comme la filière investigation)
- La cartographie concernant la répartition des forces de sécurité en Outre-Mer
- La valorisation de la spécialité Démineurs
- L'octroi de titres restaurants pour nos collègues en horaires atypiques ne pouvant bénéficier des structures administratives
- La revalorisation des heures de dimanche et jours fériés s'inscrivant dans la continuité des récentes avancées sur les heures de nuit
- La révision du dispositif des Unités des Forces Mobiles (UFM)

En résumé, il faudra revenir sur les fondamentaux pour revaloriser le métier de policier, un policier doit pouvoir exercer son métier dans la dignité, avec la considération de sa hiérarchie et le respect de la société qu'il a vocation à servir. Ce chantier est un véritable défi tant les objectifs sont élevés et les attentes considérables.

Olivier VARLET
Secrétaire général
de l'UNSA Police

Fidélisation en Île-de-France, le chemin est encore long...



Maintes fois dénoncée par l'UNSA Police et relayée par différents rapports institutionnels, force est de constater que la situation des agents de la Préfecture de Police ne voit toujours pas d'évolution dans la prise en compte de leurs attentes. Nous l'avons répété, être affecté sur l'agglomération parisienne n'est pas un choix pour la très grande majorité d'entre eux.

Tout d'abord parce qu'être affecté en région parisienne, c'est l'obligation d'y être statutairement bloqué de 5 à 8 ans, voire davantage au regard du nombre de collègues en attente d'une mutation.

De même la politique de fidélisation spécifique à l'Île-de-France pour retenir ses policiers est largement insuffisante.

Nous le constatons sur la hausse constante des demandes de détachement, de disponibilité, de mutation dérogatoire, et l'augmentation du nombre de collègues qui nous évoquent maintenant la volonté d'engager une rupture conventionnelle.

Nous le savons, être policier en Île-de-France pose plus de contraintes que d'avantages. Les difficultés financières liées au coût de la vie, de logement, de garde enfant et de l'éclatement de la cellule familiale, participent à ce sentiment d'être désabusé. Faute d'adaptation, trop nombreux sont nos collègues qui ne trouvent aucun intérêt à se projeter durablement sur la Préfecture de Police de Paris.

La médecine de prévention et les assistantes sociales qui interviennent auprès de nos collègues ne peuvent que faire ce même constat.

Il est aujourd'hui nécessaire de prendre davantage en compte l'expérience des agents et leur ressenti. Lancer une démarche QVT (qualité de vie au travail) est une nécessité sur la Préfecture de Police.

Sens du travail, engagement et motivation, santé au travail, conditions de vie en Île-de-France, l'analyse de ces thématiques doit permettre non pas de faire un énième constat mais de consulter nos collègues et de conduire à proposer une réelle politique de fidélisation.

Dans un contexte de baisse constante d'attractivité et de niveau de recrutement, alors que notre institution doit répondre à l'exigence d'une police mieux préparée pour s'adapter aux défis d'une société en perpétuelle évolution, cette question centrale de la fidélisation ne peut plus être ignorée ou minimisée.

Lorsque l'institution mettra les moyens pour que la Préfecture de Police retrouve des policiers satisfaits d'exercer ici comme n'importe où sur le reste du territoire, elle y gagnera en efficacité. Cela se traduira par la baisse des arrêts de travail liés aux facteurs RPS, par la fin du « *fuir Paris* » coûte que coûte. Et tout cela non pas dans le seul intérêt de notre administration, mais aussi et surtout pour que demain les policiers de la Préfecture de Police apportent toujours et encore le meilleur d'eux même au service des franciliens.

Bureau UNSA Police Île-de-France

SCRT / DNRA

"Les misérables"

Depuis maintenant 7 ans la division nationale de la recherche et de l'appui, branche opérationnelle du SCRT, est montée en puissance, en premier lieu par l'augmentation de ses effectifs mais également par la création d'antennes réparties par zone de défense sur l'ensemble du territoire national.

Cependant nous n'avons constaté aucune volonté de pérenniser l'achat de matériel technique par l'apport annuel d'un budget conséquent au même titre que les autres services, que ce soit de renseignement ou judiciaire. Cette division ne peut plus être le parent pauvre de la police nationale ad vitam æternam.

L'UNSA police n'a eu de cesse de réclamer des moyens afin d'équiper dignement les effectifs qui constituent ce service.

Nous alertons désormais sur le risque de fuite des « *sachant* » de cette filière qui n'ont jamais réellement été pris au sérieux.

Cette fuite pourrait être désastreuse pour la mise en œuvre des techniques de renseignement tant les missions revêtent un caractère particulier et complexe. Cette technicité demandée est une compétence rare et longue à acquérir.

La DCSP ne semble pas prendre en compte cette réalité à tel point qu'en l'espace d'une petite décennie l'investissement de la direction pour la filière technique se résume à quelques miettes.

Il serait également important d'avoir une vue et surtout un calendrier concernant le projet d'extension des locaux qui dure lui aussi depuis bien trop longtemps.

La DGGN doit-elle dicter plus longtemps son calendrier sur la mise en œuvre des travaux... ???



La DNRA, service de renseignement spécialisé opérationnel du SCRT, souffre depuis sa création de :

- son positionnement au sein de la DCSP et de toutes les strates hiérarchiques de cette dernière. Celles-ci se renvoyant régulièrement la balle.
- l'absence d'intérêt et d'ambition pour la filière technique du renseignement territorial.

Faute de moyens conséquents, nous ne saurons retenir plus longtemps ces policiers techniciens opérationnels qui partiront vers d'autres horizons où les moyens matériels et budgétaires sont plus abondants. Ceci leur permettra de travailler sérieusement et dignement tout en mettant à profit leur expérience acquise.

L'UNSA police demande de vraies réponses mais surtout des moyens dès cette année 2021.

Le Bureau UNSA Police FSPN-SI

LES CRS ONT DU CŒUR

Souvent confrontés à des situations particulières, sensibles ou tendues, demandant maîtrise et sang-froid pour assurer la sécurité de leurs concitoyens, les fonctionnaires des compagnies républicaines de sécurité (CRS) savent aussi sortir du cadre de leurs missions, faire preuve d'humanisme et de solidarité, pour venir en aide ou apporter leur soutien.

C'est en toute logique et dans cet état d'esprit, que l'ensemble du personnel de la CRS 19, affecté par la précarité qui s'installe insidieusement chez les étudiants, renforcée par cette période de pandémie, a décidé en signe de solidarité, de confectionner et de partager près de 150 repas chauds avec les étudiants de l'IUT de LA ROCHELLE

Ce moment de partage a également été l'occasion d'une parenthèse d'échange riche en enseignements.



BRAVO À EUX pour cette initiative qui, une nouvelle fois, porte haut les valeurs de la devise des CRS : "SERVIR"

**Le bureau zonal UNSA Police
CRS Sud-Ouest**

« Formation BNSSA CRS »

Dans le cadre de la pérennisation opérationnelle de la spécialité Nageur sauveteur, une formation annuelle qualifiante au profit de la Direction Centrale est organisée par le bureau formation.

Suite aux présélections réalisées en septembre dernier, 17 stagiaires ont été retenus pour participer à la formation.

Ce stage d'une durée de 8 semaines nécessite un engagement important afin d'obtenir les diplômes :

- Du Brevet national de Sécurité et de Sauvetage Aquatique.
- Du Premiers Secours en Equipe de niveau 1 et 2.
- Du Certificat Restreint de Radiotéléphoniste du Service Maritime.
- Du permis côtier et fluvial.

Cette année, du fait de la pandémie Covid-19 que traverse notre pays et des restrictions qui en découlent, l'équipe d'encadrement a dû se pencher au pied levé sur un schéma organisationnel spécifique.



À cet égard, afin de permettre à la formation d'arriver à son terme malgré les conditions délicates, les stagiaires ont bénéficié pour la première fois d'une structure aquatique en extérieur (Stade Nautique de Pau).

Fort d'un bassin de 50 mètres (ERP-PA) permettant l'entraînement de natation en plein air alors que les piscines classées en établissements dits « fermés » (ERP-X) étaient momentanément interdites à la pratique, les stagiaires CRS ont pu préparer les épreuves dans les meilleures conditions possibles.

L'UNSA Police souhaite la bienvenue aux futurs Nageurs Sauveteurs CRS qui viendront rapidement renforcer nos effectifs de spécialistes aguerris.

Nous félicitons également l'équipe d'encadrement de la DCCRS qui a su réagir au pied levé aux conditions sanitaires spécifiques !

Cyril LAMBERT

Le référent National Ns CRS UNSA POLICE

COMMISSION MATTEI

des avancées... mais pour qui ??

Pour tous les collègues qui suivent l'évolution de notre métier, voici un événement peu médiatisé mais qui pose la première pierre d'un chantier qui va de nouveau nous impacter à différents niveaux : la commission MATTEI.

Qu'est-ce que c'est que ça ?

Le 18 septembre 2020, le garde des sceaux mettait en place une commission chargée de réfléchir aux droits de la défense pendant l'enquête préliminaire et au secret professionnel des avocats. Cette commission devait rendre son rapport le 20 décembre 2020.

Mais d'où ça sort ?

Lors de sa prise de fonctions, le 7 juillet 2020, le garde des sceaux annonce : « *Je veillerai à ce que les enquêtes préliminaires restent préliminaires et ne soient pas éternelles, comme c'est hélas parfois le cas. (...) Il convient de trouver un juste équilibre entre l'efficacité de l'enquête et le principe contradictoire, sans lequel la justice n'est rien. (...) Je veux restaurer le secret professionnel des avocats* ».

« Une commission d'enquête pour être efficace, ne doit compter que trois membres dont deux sont absents »

Georges Clemenceau

Mais de quoi ça parle ?

La commission MATTEI, a été lancée sans bruit, dans une ambiance électrique, portant les revendications des avocats. Elle comptait au départ sept avocats, un seul procureur - quatre autres ayant purement et simplement refusé de participer - et un commissaire de la PJ. Un groupe de travail dont la composition même pouvait porter interrogation...

Au programme, une réforme de la procédure qui ne peut qu'avoir un impact majeur pour l'ensemble des collègues. Jugez plutôt : intervention de l'avocat dès la perquisition ou dès lors que l'affaire sort dans les médias ; accès complet au dossier, ce qui sous-entend une mise en forme de la procédure en temps réel, communication de toutes les pièces au mis-en-cause très tôt dans l'enquête, avant même qu'elle soit menée à terme ; raccourcissement des délais d'enquête pour toutes les procédures préliminaires ; renforcement de la



protection de l'avocat, avec suppression des interceptions et des fadettes les concernant, y compris les interceptions sur les lignes de tiers ; possibilité pour l'avocat de demander des actes d'enquêtes aux services de police durant la phase d'investigation. Était-il question de donner aux avocats les clefs de la maison ?

En décembre, rien n'avait été produit, et l'on pouvait craindre le pire. Un sentiment de manipulation et de colère a couru dans nos rangs comme au sein de la magistrature. Fort heureusement, afin de représenter au mieux les enquêteurs, M. Christian SAINTE, le responsable de la PJ PP, a proposé au président de la commission, que soient consultées les organisations syndicales en leur demandant une contribution écrite sur le questionnement de la commission.

L'UNSA Police, en syndicat responsable, souhaitait connaître exactement la teneur des propositions en gestation, rappelait la situation parfois catastrophique de l'investigation, les promesses de simplification de la procédure non tenues et formulait au travers du questionnaire des propositions (Ce document est accessible au BN). Nous profitons de cette tribune pour remercier l'ensemble des collègues ayant contribué à la finalisation de ce travail.

Petit retour en arrière :

Dès le mois de juillet 2020, l'UNSA POLICE saisissait le ministre de l'Intérieur pour rappeler la situation de l'investigation et la nécessité de protéger la phase d'enquête, d'éviter toute complexification de la procédure et d'engager la simplification de la procédure pénale. Aujourd'hui les contingences impactent l'issue des enquêtes.

Nous pourrions ici égrener les interventions de l'UNSA POLICE auprès des différents ministres de l'Intérieur qui ont toujours promis la simplification de la procédure, jusqu'à l'actuel Président de la République, qui s'était engagé fin 2017 à simplifier drastiquement la procédure pénale afin d'éliminer les procédures « *obsolètes, ridicules, qui entravent le quotidien des enquêteurs.* ». Mais la loi de mars 2019 n'a accouché que de quelques mesurées. Comme le concédera Mme Nicole BELLOUBET, garde des sceaux « *c'est vrai qu'il n'y a pas de Grand Soir de la réforme de la procédure pénale, mais nous allons nous atteler désormais à ce gros travail* ».

S'il était nécessaire de reconforter les collègues en investigation, sachez que l'ensemble des membres de la commission MATTEI ont bien noté nos difficultés dans l'accomplissement de nos missions, les problèmes de moyens, les volumes de procédures difficiles à traiter, une complexification de la procédure. Seulement voilà... Les mots de commisération et les constats édifiants, ça ne change pas le quotidien des enquêteurs. On veut des actes, du concret ! Et on n'en prend pas le chemin...

« Dans la vie, il y a des gens qui trinquent pour que les autres puissent boire. »

Yvan Audouard

La Commission a tout de même été renforcée par quatre magistrats et un gendarme. Et les débats ont rapidement fait émerger deux opinions opposées. D'un côté les avocats proposant toutes les réformes que l'on pouvait craindre, et de l'autre un bloc magistrature & police, qui souhaite s'en tenir au droit actuel.

Seules deux propositions de réforme ont pu être communément actées. Le principe de « *borner* » dans le temps la durée maximum de l'enquête préliminaire et d'instaurer un délai butoir pour l'ouverture du contradictoire. On notera l'absence de consensus sur les durées et délais en question.

Bien évidemment ces suggestions ont été marquées par l'ADN des deux blocs laissant au Garde des Sceaux l'arbitrage final. Lors d'un entretien, Éric DUPONT MORETTI déclarait : « *Je veux encadrer dans le temps : deux ans au maximum, avec une prolongation possible d'un an. S'agissant du contradictoire, si le mis en cause fait l'objet d'une audition ou d'une perquisition, un accès aux procès-verbaux lui sera assuré dans un délai maximal d'un an. Si les médias font état du déroulement de l'enquête et portent atteinte à sa présomption d'innocence, il pourra aussi accéder aux éléments du dossier, sans délai cette fois* ».

La lecture des suggestions met en évidence que le Ministre de la Justice ne semble avoir entendu que les recommandations de ses confrères. Étonnant !



Pour améliorer la rapidité dans l'exécution des dossiers, on augmente les tâches et on raccourcit les délais. Un comble !

L'autre volet de cette commission était le secret professionnel des avocats.

Parmi les propositions très sérieusement formulées par la commission, il est question d'un dispositif intégré à la PNIJ excluant les lignes téléphoniques déclarées par les avocats. Et l'avocat présent lors de la perquisition est toujours au programme ! On attend avec impatience les perquisitions en pleine cité, avec deux heures de délai de carence accordées à l'avocat, qui vont durer des heures, et devront être rédigées sur place...

Tous les OPJ qui ont été amenés à gérer des dossiers mettant en cause des avocats, directement ou non, connaissent déjà leur positionnement ambigu, surtout lorsque leur client est un criminel d'envergure. Les OPJ savent toute la difficulté d'accomplir leur mission, le droit actuel rendant déjà les magistrats extrêmement prudents dans ces cas délicats. Comment demain, les OPJ devant s'atteler à ce type d'enquête, pourront-ils lancer leurs investigations ?

D'autres conséquences seront à prendre en compte à l'avenir, ce sont les enquêtes relatives à des personnalités en matière de corruption, de trafic d'influence... Le nombre de magistrats qui auront le courage de s'engager sur ce terrain sera probablement limité. Il faut bien le souligner c'était déjà le cas mais maintenant ?

Pas vraiment. Pas encore. Mais rien n'est gagné. C'est au garde des sceaux de trancher et de proposer un texte de loi qui doit être discuté au parlement avant la fin du mandat.

L'UNSA POLICE ne manquera pas de s'exprimer sur le sujet car les débats au parlement seront déterminants.

« Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu. »

Bertolt Brecht

E.P et Y.B

Référents investigation UNSA POLICE

Une Direction Territoriale de la Police Nationale à la Réunion ??



Depuis le 1^{er} janvier 2020, trois DTPN ont vu le jour dans les territoires et départements d'Outre-mer : la Guyane, la Nouvelle Calédonie et Mayotte. Ce nouveau service déconcentré de police a pour but premier de mutualiser les moyens et les ressources humaines des directions opérationnelles présentes sur le territoire....

Notre ministère a la volonté de généraliser les DTPN dans les autres territoires ultramarins.

Il a d'ailleurs nommé un chef de mission Outre-Mer au sein de notre DGPN pour orchestrer ces créations.

But de ces créations de DTPN :

Un interlocuteur unique représentant la police nationale pilotant les différentes filières, organisées de la manière suivante : Le STPJ regroupant les métiers d'investigation, le STSP regroupant les unités de sécurité publique, le STPAF regroupant les unités de la PAF (hormis la BMR qui dépendra du STPJ), le ST Renseignement (ex RT) et le STRFPN regroupant la formation de toutes les directions.

Comment fonctionnent-elles ?

Elles sont composées par les effectifs déjà présents sur les départements ou territoires.

L'expérimentation se fait "*en droit constant*" c'est à dire que les organisations et implantations géographiques des structures territoriales restent identiques.

Désignation d'un chef par filière dirigé par le DTPN.

Le DTPN est assisté dans l'exercice de ses missions par un Comité de Direction qui comprend les différents chefs de filières.

L'UNSA Police Réunion sera vigilant quant à l'élaboration et la mise en place de la DTPN dans le cadre de ce nouveau schéma opérationnel ; la situation et les positionnements des personnels devront être au centre des débats ; personne ne devra être laissé au bord du chemin ! positionnement des chefs de groupe, devenir du groupe criminel, CDSF, antenne PAF de Pierrefonds...

L'UNSA Police, conscient de la difficulté technique pour élaborer cette DTPN sur la Réunion (quatre circonscriptions de Police et deux aéroports) ... craint un décalage dans le calendrier prévu initialement par notre administration Parisienne, à savoir en septembre 2021.

Cette réorganisation doit intégrer un élargissement des compétences de la Police Nationale à la Réunion.

Bureau UNSA Police Réunion

casden



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative
de la Fonction publique

« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Samuel, Gardien de la paix

La CASDEN est partenaire de l'UNSA Police



PARIS 2024



PARIS 2024

PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez

BANQUE
POPULAIRE

**UNION NATIONALE DES RETRAITES DE LA POLICE****42-52, rue de l'Aqueduc - 75010 PARIS**

☎ 01.53.35.87.40 📠 01.53.35.87.49

Site : unrp.com

💻 contact@unrp.com

BULLETIN de PRÉ-ADHÉSION**Et d'abonnement à la revue « Retraités Police »****À retourner à l'adresse ci-dessus.**

Situation de Famille : ☐ Marié(e) - ☐ Célibataire - ☐ Divorcé(e) - ☐ Veuf(ve)
☐ Autre

NOM :**NOM de Jeune Fille :****Prénoms :** **Date de Naissance :** **Lieu de Naissance :****Adresse :**

.....

Code Postal : **Ville :**

☎ : 📞 :

E-mail :**Dernière Ville d'Affectation :****Service :****Grade :** **Date de Retraite :**

Je prends note que dès réception de cette demande de PRÉ-ADHÉSION, il me sera adressé un bulletin d'adhésion de la section la plus proche de mon domicile, dans lequel d'autres renseignements me seront demandés et dont le montant de la cotisation annuelle me sera communiqué.

Fait à le

Signature

En vertu de l'article 26 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous avez le droit de vous opposer à la communication de ces renseignements. Vous pouvez le faire en écrivant au siège de l'U.N.R.P 42/52 rue de l'aqueduc 75010 PARIS.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Police de PARIS sous le n° 58-159 le 14.02.1958 (J.O du 13.03.1958)

UNSA/FASMI, FÉDÉRATION AUTONOME DES
SYNDICATS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

demande mon adhésion à **UNSA POLICE** - 25, rue des Tanneries - 75013 PARIS
Tél. 01 43 40 64 27 - Mail : secretariat@unsapolice.com

☐ Par prélèvement bancaire trimestriel
(complétez l'autorisation de prélèvement)

Major de police	82€	Gardien stagiaire	41€
Brigadier chef de police	82€	Elève gardien de la paix	22€
Brigadier de police	82€	Adjoint de sécurité	22€
Gardien de la paix	82€	Cadet de la République	12€

Tél. : **@mail :**

☐ Je souhaite recevoir les informations syndicales.

Direction : _____ Service : _____

Avis : _____ CODE SECTION : _____

Conformément à la loi informatique et libertés du 06.01.1978, je dispose d'un droit d'accès et de rectification pour toutes les informations me concernant sur le fichier UNSA Police en m'adressant à son siège.

Bulletin d'adhésion conforme à la législation SEPA.

Référence unique
de Mandat[illegible]

Code Postal

IBAN |

NB : Vos droits concernant le présent Mandat Prélèvement SEPA sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

N'oubliez pas de signer et de joindre un RIB comportant les mentions BIC-IBAN.

GRILLE DES SALAIRES CEA 2021

■ mise à jour 01/01/2021
 ■ indemnité de résidence de 0 à 3%

Attention : Les traitements ci-dessous sont indicatifs. Votre traitement sera fonction du montant de votre prime compensatrice de hausse de la CSG

</



**PROTÉGEZ L'AVENIR
DE VOS PROCHES
AVEC LYRIADÉCÈS**

**RECEVEZ
100€ SUR 3 ANS***

Unéo, MGPe GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense



MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ



mgp.fr — 09 71 10 11 14 (numéro non surtaxé)

*Opération réservée aux membres participants bénéficiant d'une garantie décès MGP au 01/05/2021 puis au 01/05/2022 et au 01/05/2023.

Mutuelle Générale de la Police immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité - 10 rue des Saussaies - 75008 PARIS - Communication 07/12/20 - Document non contractuel à caractère publicitaire.